



## BULLETIN DE SOLIDARITÉ – PARTICULIERS

Merci d'imprimer ce bulletin et de nous l'envoyer  
accompagné de votre règlement à :

**RESTOS DU CŒUR, 36 RUE JEAN MERMOZ  
54500 VANDŒUVRE-LES-NANCY**

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... *L'adresse est indispensable pour l'administration fiscale*

Ville : .....

E-mail : .....

- Je demande à recevoir mon reçu fiscal par mail  
 Je ne souhaite pas recevoir des informations des Restos du Cœur sur mon adresse mail

Pour aider les plus démunis à s'en sortir, j'approuve l'action des Restaurants du Cœur en donnant :

- 30 € Pour un repas quotidien pendant un mois  
 90 € Pour repas quotidien durant tout l'hiver  
 120 € Pour assurer un repas quotidien à une maman isolée et son enfant durant tout l'hiver  
 521 € Pour aider une famille tout l'hiver  
 Autre montant ..... €

Je joins un chèque à l'ordre des Restaurants du Cœur

Signature obligatoire

La loi Coluche vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 75 % de votre don, avec un plafond de 521 €. Au-delà, et dans la limite de 20 % de vos revenus imposables, la déduction est encore de 66 %. Si vous dépassez cette limite, l'excédent vous donnera droit à un crédit d'impôt sur les cinq années suivantes.

Pour toute information complémentaire, contactez le secrétariat des Restos du Cœur de Meurthe et Moselle  
03 83 55 50 50 ad54.siege@restosducoeur.org



Conformément à la loi Informatique Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou les modifier en écrivant à  
ad54.siege@restosducoeur.org

Les Restos du Cœur ne pratiquent ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.